

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME PATRICIA SAEZ

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
19 Octobre 2018**

OBJET : Attribution d'une subvention d'investissement au SDIS 13.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 19 Octobre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- du versement d'une subvention d'investissement au SDIS 13, d'un montant de 1 440 250 € correspondant à la participation au programme de réhabilitation et d'extension des centres de secours et d'incendie pour l'exercice 2018, conformément aux dispositions des conventions partenariales en vigueur ;
- d'approuver la modification d'affectation comme indiqué dans le tableau annexé au rapport.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 204 du budget du Département.

A l'unanimité
Monsieur MALLIÉ ne prend pas part au vote

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée